

# Talents des c!tés

Communiqué de presse  
30 mars 2015

## **14<sup>e</sup> édition du Concours Talents des Cités** **Jusqu'au 31 mai pour inscrire son projet d'entreprise**

Créé sous l'égide du Sénat et du ministère de la Ville, le concours Talents des Cités repère et récompense les créateurs d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Ville. Talents des Cités, c'est aujourd'hui un réseau qui regroupe plus de 500 anciens lauréats, créateurs d'entreprises présents dans toute la France, dont 75 % toujours en activité. Les Talents des Cités ont déjà créé plus de 4 000 emplois dans les quartiers prioritaires depuis le lancement du concours.

L'envie d'entreprendre est toujours aussi vive dans les quartiers prioritaires ! Jeunes qui démarrent ou plus expérimentés, ils sont chaque année de plus en plus nombreux à partager cette ambition et à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Depuis 2002, Talents des Cités met en lumière et accompagne ces créateurs d'activités et d'emplois dans ces quartiers particulièrement touchés par le chômage. Un engagement renouvelé à l'occasion du lancement de sa 14<sup>e</sup> édition par BGE et la Caisse des Dépôts, ses co-organisateurs et ses nombreux partenaires publics et privés : le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Epareca, le Groupe Safran, la fondation EDF, le Groupe Casino, la fondation SFR, Financités, le Club XXI<sup>e</sup> siècle, Public Sénat, France Télévisions et Radio France.

- **22 concours en région, 1 concours national**

Organisé sur tout le territoire par les BGE, Talents des Cités est ouvert aux créateurs d'entreprise ou d'association et aux porteurs de projet – installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les candidats sont invités à présenter leur projet d'ici le 31 mai 2015 au plus tard.

Pour participer, les candidats doivent au préalable avoir fait valider leur projet ou être suivis par un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise, BGE ou autre.

A toutes les étapes du concours, ils seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial, mais aussi leur mission « d'ambassadeur des quartiers », c'est-à-dire, leur volonté de changer l'image de leur quartier et d'aider d'autres jeunes à entreprendre. Leurs projets seront étudiés à l'aune de leur viabilité économique et financière du projet, et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

- **1 concours en trois temps**

- **En juin et juillet 2015**

Les jurys régionaux désigneront deux lauréats par région dans chacune des catégories suivantes :

- **Création**, destinée aux créateurs d'entreprise et d'association dont l'activité a été lancée entre janvier 2012 et avril 2015.
- **Emergence**, dédiée aux porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent créer une activité.

- **En septembre 2015**

Le jury national distinguera 10 lauréats parmi les primés en régions. Ils recevront chacun un prix et seront parrainés par un des partenaires de Talents des Cités.

- **En octobre 2015**

Le « Grand Prix Talents des Cités 2015 » et la « Mention spéciale 2015 » seront dévoilés au cours de la remise des prix, seule cérémonie organisée dans le cadre prestigieux de l'hémicycle du Sénat. Les prix remis aux différentes étapes du concours sont cumulatifs.

**Plus d'information et inscription sur : [www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com)**

**Contact presse :** Najette Chaib – Tel : 01 40 54 19 62 – [n.chaib@thedesk.fr](mailto:n.chaib@thedesk.fr)